



Bulletin d'information du Définitoire
***** *de la Congrégation Bénédictine Olivétaine* *****

ANNÉE XIX n. 1

19 Février 2012

Très chers confrères,

La **première Diète de l'année 2011 s'est réunie dans l'abbaye de Monte Oliveto Maggiore du 1 au 3 Février**. Elle a examiné en détail la situation de toutes les Communautés et de la Congrégation dans son ensemble, et elle a pris les décisions suivantes :

DÉCISIONS

Communauté du Ghana

Le Définitoire considère qu'il est impossible de continuer la fondation du Ghana et en décide la fermeture.

Le Définitoire considère son devoir de remercier, pour l'important travail nécessité par cette fondation, D. Giacomo M. Ferrari, Économe Général, D. Sergio M. Livi, Prieur de la Communauté de Bologne, et la Communauté elle-même de Bologne, de même que la Communauté de Monte Oliveto Maggiore et, dans ces derniers temps, la Communauté d'Abu-Gosh en la personne de son abbé et surtout la disponibilité de D. Jean-Michel M. Claudon. Le Définitoire observe que cette décision ne signifie pas la condamnation de toute porte ouverte vers l'Afrique, mais qu'il convient de partir d'une façon très différente..

Examen du travail de la Commission Capitulaire sur le Charisme Olivétain

Le Définitoire a apprécié le travail fait par la *Commission capitulaire pour l'étude du charisme* et fait remarquer que ce travail devra être présenté à la *Congrégation pour la Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique*. En outre, il considère opportun qu'en **septembre 2013 soit réuni un Chapitre Général extraordinaire** pour la discussion et l'éventuelle approbation des modifications du *corpus* constitutionnel présentées par la *Commission capitulaire pour l'étude du charisme*.

Puisque dans notre Congrégation un Chapitre Général extraordinaire n'a pas de pouvoir législatif (cf. *Cost.* 154 [153]), on demandera la dispense de ce paragraphe des Constitutions, comme cela a été fait pour le Chapitre Général extraordinaire de 2001 (cf. *ACG A.D. 2001-2002 Capitulum generalis extraordinarium*, pp. 5-6).

Communauté de Bologne-Ferrara

Le Définitoire, compte tenu de la situation qui s'est créée dans l'unique Communauté résidant à Bologne-Ferrare, considère opportunes les décisions suivantes:

- Le Monastère de S. Stefano de Bologne est constitué "Domus religiosa" dépendant directement de l'Abbé Générale et du Définitoire et devra être constitué au maximum de trois moines de profession perpétuelle.
- Est constituée la "maison non formée" de Ferrare dont le P. Abbé Général nommera le Supérieur, pour un an.
- La "Domus religiosa" de Bologne aura comme Supérieur, en tant que délégué de l'Abbé Général, le Supérieur de la "maison non formée" de Ferrare, ce dernier nommera, parmi les moines résidents à Bologne et avec l'approbation de l'Abbé Général, un responsable.
- En ce qui concerne l'aspect économique et les problèmes actuels de nature financière, la "Domus religiosa" de Bologne aura comme responsable administratif l'Économe Général.
- Le noviciat est donc supprimé, par conséquent, au monastère de Bologne.

Exploitation agricole de Monte Oliveto

Le Définitoire décide de confier l'administration de l'exploitation agricole de Monte Oliveto à la Communauté de Monte Oliveto Maggiore.

Le Définitoire considère son devoir de remercier D. Giacomo M. Ferrari, Économe Général, pour l'important travail qu'il a fait au service de l'exploitation agricole de Monte Oliveto.

Normative *ad experimentum* à propos des maisons dites " celle ", jusqu'au prochain Chapitre Général

Le Définitoire considère nécessaire qu'à la modification constitutionnelle "*ad experimentum*" sur la "Cella", approuvée lors de la Diète de Monte Oliveto qui a eu lieu du 16 au 23 mai 2011 (cf. *Asterisques* 18/1 [2011] 3), soit ajouté que « le monastère et la Cella qui en dépend doivent être au moins sur le même continent, afin qu'il y ait une réelle et effective communication entre eux, et non pas seulement un rapport nominal et fictif entre le Monastère et la Cella ».

DE LA CHANCELLERIE (2011-)

ONT REÇU L'ORDRE SACRÉ DU PRESBYTÉRAT

(02-10-2011) d. Leo M. kiskinis (Bologna).
 (05-11-2011) d. Eliseo M. Pinti Moran (Guatemala).
 (20-11-2011) d. Teodoro M. Muti (MOM).
 (14-12-2011) d. Aidan M. Gore (Pecos).

ONT REÇU L'ORDRE SACRÉ DU DIACONAT

(05-02-2011) d. Eliseo M. Pinti Moran (Guatemala).
 (17-06-2011) d. Aidan M. Gore (Pecos).
 (20-11-2011) d. Cristoforo M. Zajchowski (Lendinara).

SONT DEVENUS MOINES PROFÈS PERPÉTUELS

(01-01-2011) d. Grégoire M. Calmettes (Maylis).
 (02-01-2011) d. Bruno M. Pérez Cabrera (Guatemala).
 (13-03-2011) d. Jean-Pierre M. Ndjee (Bologna).
 (01-07-2011) d. Gideon M. Awuku Sechi (MOM).
 (01-07-2011) d. Kizito John M. Ampofo (MOM).
 (01-07-2011) d. Mark M. Ntrakwah (MOM).
 (09-07-2011) d. Piero M. Mastroviti (Seregno).
 (03-09-2011) d. Antoine M. Darroux (Maylis).
 (01-10-2011) d. Gabriel M. de Olivera Bispo (S. Paulo).

SONT DEVENUS MOINES PROFÈS TEMPORAIRES

(01-01-2011) d. Michael John M. Rodgers (San Luis Obispo).
 (16-01-2011) d. Tommaso M. Pedditzi (Bologna).
 (21-03-2011) d. Bernardo M. Bergamin (Ribeirão Preto).
 (08-05-2011) d. Edward M. Pushparaj (Bologna).
 (14-05-2011) d. José Bartolomé M. Miranda Alfaro (Guatemala).
 (15-05-2011) d. Benedetto M. Toglia (Lendinara).
 (19-07-2011) d. Gabriel M. Wadlington (Opelousas).
 (12-09-2011) d. Mauro Savarino (Bologna).
 (01-01-2012) d. Benedetto M. Vichi (MOM).
 (17-01-2012) d. Todd Allan M. Barvinek (Pecos).
 (02-02-2012) d. Franco M. Paderni (Rodengo).

ONT COMMENCÉ LEUR NOVICIAT PAR LA PRISE D'HABIT MONASTIQUE

(16-01-2011) d. Franco M. Paderni (Rodengo).
 (17-01-2011) d. Todd M. Barvineck (Pecos).
 (12-11-2011) d. Eustachio Ilario M. Colucci (Picciano).
 (12-11-2011) d. Michele Giovanni M. Pantone (Picciano).
 (14-01-2012) d. Manuel M. Pecoraro (Lendinara).
 (14-01-2012) d. Francisco M. Iñiguez Padilla (Lendinara).